



Monsieur Le Président,

La tenue de ce comité social, reporté à plusieurs reprises par vos soins pour prendre en compte l'important mouvement actuel, ne doit pas faire oublier que le combat contre la réforme des retraites imposée par le Gouvernement et le Président de la République n'est pas fini.

Si notre délégation CFDT-CFTC fait le choix de siéger aujourd'hui, ce n'est pas pour aller à l'encontre de ce qui est porté par tant de travailleurs et de travailleuses : le refus de cette réforme injuste. Bien au contraire, notre délégation s'inscrit complètement dans le mouvement et sans aucune hésitation, en totale opposition au report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans.

Une étude de la DRESS (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du Ministère de la Santé) réalisée suite au recul de l'âge d'ouverture des droits de 60 à 62 ans (avec la réforme de 2010) donne déjà à voir les conséquences du recul de l'âge sur le montant total des pensions.

Pour le quart des salarié-es les moins rémunérés, le montant des pensions a diminué. Inversement, le montant des pensions a augmenté pour le quart des salarié-es les mieux rémunérés. Le recul de l'âge légal de 60 à 62 ans a donc augmenté les inégalités entre les plus riches et les plus pauvres. Le même type de mesure produisant les mêmes effets, le recul à 64 ans augmentera aussi les inégalités.

Mais il n'y a pas que cela !!

Evidemment qu'il y a bien un besoin de financement. Nous ne pouvons le nier ! Mais nous considérons que tout l'effort ne peut pas reposer sur les seuls travailleurs et travailleuses.

En effet, fondamentalement, **une bonne mesure, c'est un ensemble de mesures qui répartit les efforts entre les employeurs et les employées, les travailleurs et les travailleuses et les retraité-es, sans oublier l'État.**

La question de l'emploi des seniors est centrale dans ce financement des retraites. Une des solutions est de maintenir les personnes en emploi et de créer les conditions pour la poursuite volontaire de la durée d'activité. Les leviers sont ceux de la formation, de la prévention, de l'aménagement de fins de carrière, etc.

La participation de l'État au financement du système de retraite est **une clé du débat**. L'État doit **maintenir sa participation d'abord en tant qu'employeur**, alors qu'il projette une diminution de la rémunération indiciaire des fonctionnaires (un peu plus de 18 % compte tenu de l'inflation d'ici 2027) au profit de la rémunération indemnitaire, qui n'est pas, elle, soumise à cotisation et n'ouvre pas de droit à la retraite. Il doit également soutenir la retraite des **fonctionnaires territoriaux et hospitaliers**. En effet, les compétences et les dotations financières que l'État attribue aux hôpitaux et collectivités territoriales ont aussi un impact sur les politiques RH des employeurs hospitaliers et territoriaux. Il ne peut s'en désolidariser.

Enfin, l'État participe au financement des **mécanismes de solidarité du système**. Pour nos organisations syndicales, la solidarité doit être principalement financée par la fiscalité. On pense notamment à **la fiscalité des revenus du patrimoine qui n'est toujours pas alignée sur celle des revenus du travail**. Augmenter la fiscalité du patrimoine permettrait d'augmenter les recettes fiscales pour l'État, qui pourrait ainsi contribuer davantage au système de retraite

Loin de tout fatalisme, le besoin de financement du système de retraite dépend essentiellement de choix politiques. Dans tous les cas, l'augmentation de l'âge légal est une mauvaise stratégie pour les travailleurs et les travailleuses. Premièrement, car l'efficacité budgétaire d'une telle mesure n'est pas démontrée. Deuxièmement, car c'est une mesure injuste qui accentue les inégalités. Les alternatives existent pour financer les retraites de demain : améliorer l'emploi des seniors, faire évoluer les cotisations, faire participer l'État à la hauteur des enjeux et supprimer les niches fiscales injustes.

La CFDT et la CFTC le disent haut et fort : 64 ans, c'est non !

Cependant, notre vie professionnelle ne se résume pas à une date de départ à la retraite. L'ordre de jour de ce comité social et des deux suivants en sont l'exemple type. Il nous a semblé tout aussi important de pouvoir discuter sur les sujets relevant de la vie quotidienne professionnelle de nos collègues.

Par contre, à l'instar de nos confédérations, nous souhaitons un vrai débat et pas simplement une discussion de façade qui ne prendrait en compte aucune de nos remarques.

Nous savons parfaitement que vous dépendez d'un cadre national qui ne vous donne pas toujours de marges de manœuvre satisfaisantes. Cependant, nous savons aussi que vous avez la possibilité d'agir pour actionner des leviers tant auprès de notre Direction Régionale, qu'auprès d'interlocuteurs extérieurs comme la Préfecture. Et nous savons aussi que vous pouvez agir en local sur un certain nombre d'éléments à condition de bien vouloir entendre ce que disent les agents.

C'est en ce sens que nous sommes présents aujourd'hui.

Je vous remercie pour votre attention.